



Paris, le 12 avril 2018

Objet : Préavis de grève pour les personnels du CMN

Madame La Ministre,

Le 19 avril prochain constitue une nouvelle journée d'action unitaire interprofessionnelle pour protester contre la politique d'austérité, de suppression d'emplois et de missions menée par le gouvernement et notamment contre Action publique 2022. A cette occasion le syndicat national des monuments historiques CGT (SNMH-CGT) souhaite s'associer à cette journée de mobilisation en déposant un préavis de grève spécifique pour les personnels du CMN. En effet, avec les agents du CMN, nous souhaitons porter à votre connaissance la situation dans laquelle se trouve le CMN et ouvrir des négociations pour remédier aux situations de plus en plus criantes de sous-effectif, de précarité, d'abandon des missions de service public occasionnant une multiplication très inquiétante des situations de souffrance au travail.

Dans le cadre de ce préavis de grève le SNMH-CGT revendique :

**le retrait d'Action publique 2022 prévoyant la suppression d'emplois et de missions
ainsi que la gestion directe de tous les personnels**

Emplois

- L'arrêt des projets d'externalisation, la réinternalisation des missions externalisées et un service public de plein exercice !
- La création d'emplois statutaires répondant aux besoins des populations et du service public, afin de résorber la précarité et le sous-effectif chronique au CMN.
- Une deuxième vague de titularisation des contractuels dans le cadre de la sortie de la dérogation d'emploi, et pour un élargissement de la liste des emplois non dérogatoires.
- La garantie à tous les agents titularisés dans le cadre de la levée de dérogation 100% de leur rémunération globale antérieure (catégorie C, B, A).
- Dans l'immédiat: augmentation des quotités horaires des agents en article 6 jusque 70%, CDISATION des agents en CDD article 6, application du délai de carence sur le poste et non pas sur l'agent, mise en place de contrats sur le temps prévisible du besoin et non au mois le mois, remplacement des postes en attente d'un titulaire et des agents en longue maladie par des agents en article 6.5 (contrat de remplacement en attente d'affectation d'un titulaire) et 6.4 (contrat de remplacement d'un agent en longue maladie).

61, rue de Richelieu 75002 Paris ☎ 01.40.15.51.70/71 📠 01.40.15.51.77

Mel : snmh@snmh-cgt.fr / Internet : www.cgt-culture.fr / Facebook: <http://www.facebook.com/snmh.cgt>

- La réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires, pour des créations massives d'emplois.

Salaires, carrières

- Une augmentation générale des salaires et du point d'indice avec le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, la fin de toutes les formes de rémunération au mérite (RIFSEEP), ainsi que de fortes revalorisations des retraites et des pensions.
- L'accès à une mutuelle pour tous les personnels, qui inclut automatiquement une prévoyance.
- L'annulation du jour de carence pour tous les agents.
- Le maintien de la prime d'installation pour tous les agents titularisés.

Conditions de travail et démocratie sociale

- Le respect de la démocratie sociale et le maintien des instances (CHSCT et CAP nationales) garantissant aux personnels le droit à être défendus tout au long de leur carrière.
- Une réelle lutte contre la souffrance au travail au CMN.
- L'application de la prime/compensation pénibilité à tous les agents du CMN (contractuels et titulaires) pouvant en bénéficier avec effet rétroactif.

Missions

- Le renforcement de la politique scientifique et culturelle du CMN.
- L'ouverture à l'année des monuments sur l'ensemble du territoire national.
- Le maintien du Mont Saint-Michel dans le réseau CMN.
- Le maintien des titulaires en Titre 2 comme fonctionnaires du Ministère de la Culture : Non à la gestion directe des personnels !
- Un véritable service public au service de toutes et tous sur le territoire : maintien et renforcement du statut général des fonctionnaires, un statut général unifié, renforcement des statuts particuliers des fonctionnaires garantissant la primauté des concours, des corps, la revalorisation et les déroulements de carrière.

Conformément à la réglementation, nous restons à votre disposition pour toute négociation pendant la durée de ce préavis.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre de la Culture et de la Communication, l'expression de ma haute considération.

Sophie Méreau, secrétaire générale du SNMH-CGT :



Copie à :

Monsieur Philippe Belaval, Président du Centre des Monuments Nationaux
Madame Laurence Tison-Vuillaume, Directrice de cabinet de la Ministre de la Culture
Monsieur Vincent Berjot, Directeur général des Patrimoines
Madame Valérie Renault, Secrétaire générale de la CGT-Culture